

EVENEMENTS

Manifestations, activités, animations

Version du 24/01/2019

Les concepts obtiennent le label Vignobles & Découvertes en fonction des critères énumérés ci-après.

Sont concernés :

- Les balades & randonnées,
- Les dégustations de vin, de produits du terroir,
- Les concerts et animations musicales,
- Les expositions et projections,
- Les visites guidées,
- Les prestations ponctuelles de restauration,
- Les marchés, foires et fêtes,
- Les salons, séminaires et autres évènements professionnels,
- Les journées portes ouvertes.

CRITERES OBLIGATOIRES

- Le vin et les vigneron sont au centre de la manifestation
- L'événement, l'animation doit être le fruit d'un partenariat avec un minimum de 3 vigneron du Roussillon, avec une dimension collective mettant en valeur les vins AOC et IGP du Roussillon.
- Les produits de bouche doivent en majorité provenir de la production locale : SIQO, terroir, artisanat, agroalimentaire.
- La manifestation respecte les fondamentaux de la promotion d'une consommation responsable : affichage, possibilité de se tester...
- L'organisateur prône et pratique une politique de développement durable.
- La manifestation et/ou l'organisateur doit disposer de son propre site internet ou à défaut, être référencé(e) sur le site internet d'un organisme institutionnel local.

ENGAGEMENTS des Organismes

- Etre adhérent du réseau Tourisme de Terroir® et/ou solliciter prioritairement les adhérents du réseau pour participer à la manifestation.
- Respecter les horaires communiquées sur la documentation et l'affichage.
- Communiquer sur le réseau et sur ses partenaires.
- Participer aux actions entreprises par le réseau (promotion, réunions d'information, formations,...)
- Fournir les justificatifs d'utilisation du logo et de la charte graphique avant la réalisation de l'événement.
- Fournir un bilan qualitatif et quantitatif simple de la manifestation, dans les 30 jours qui suivent sa réalisation.